

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal no 68/2025
Demande de crédit d'étude de CHF 280 000.00 pour l'extension du bâtiment de la voirie

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

la commission des finances (COFIN) chargée d'examiner le préavis cité en titre, constituée par son Président M. Simon Schülé et ses membres Mmes Nadia Pisani Ben Nsir, Ariane Morand, Filomène Garcia et M. Philippe Noël (excusé), s'est réunie le 29 janvier 2025 afin de rassembler et préparer ses questions.

Le 3 février la COFIN a rencontré la Municipalité *in corpore* pour la présentation du préavis et pour poser ses questions. Aucune commission technique n'ayant été nommée, la COFIN a demandé de pouvoir visiter les locaux de la voirie. Cette visite a eu lieu le 5 février 2025 en présence de M. le Municipal Patrick Oppliger et de M. Cédric Botré, responsable du Service des Travaux et Bâtiments. La COFIN remercie la Municipalité et en particulier MM Oppliger et Botré, pour toutes les informations, explications et réponses fournies.

La COFIN s'est réunie une dernière fois le 17 février 2025 pour statuer et finaliser le rapport.

But du préavis

Obtenir un crédit de CHF 280 000 pour permettre une extension du bâtiment de la voirie situé au chemin de l'Orio 29 (surélévation sur deux zones distinctes et assainissement des locaux).

Visite du bâtiment de la voirie

Lors de cette visite, indépendamment des problèmes de fuites dans la toiture, la COFIN n'a pu que constater la vétusté des lieux et la nécessité d'effectuer des travaux d'assainissement. De plus, il y a un manque de place évident que ce soit pour le stockage de matériel ou pour effectuer les travaux de maintenance inhérents à une commune.

Voici une liste non-exhaustive des améliorations prévues :

- agrandissement de la surface de stockage pour le rapatriement du matériel qui est actuellement entreposé dans les locaux de l'ancienne poste, dans les anciens locaux de Boxer, au collège de Prazqueron et dans un garde-meubles de Patrick Déménagement ;
- création de 8 boxs pour permettre aux sociétés locales de stocker leur matériel ;

- un espace atelier mécanique pour l'entretien et la réparation des véhicules (travaux effectués en interne par un employé communal) ;
- un atelier menuiserie pour l'entretien du mobilier urbain ou pour d'autres besoins ;
- un atelier de serrurerie ;
la création de ces ateliers permettra d'améliorer les conditions de travail du fait de ne pas devoir ranger ou déplacer en permanence le matériel par manque de place ;
- un nouvel accès et un monte-charge du côté du parking existant ;
- un 2ème parking de 7 places pour le personnel ;
- un jardin d'hiver pour conserver les plantes délicates durant l'hiver ;
- deux bureaux et une salle de conférence à l'étage ;
- une cuisine et un local de pause ;
- toilettes, douches et vestiaires hommes et femmes séparés (obligatoire même si aucune femme n'employée actuellement à la voirie).

La structure du deuxième étage sera en bois et une partie de la toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques. La surface actuelle est de 1200 m². Après les travaux il y aura 400 m² supplémentaires. La partie qui concerne l'appartement de fonction actuellement loué n'est pas concernée par ces travaux.

Coûts des travaux

2 scénarii ont été envisagés

1. une réfection simple de la toiture avec pose de panneaux photovoltaïques dont le coût a été estimé à environ CHF 1 800 000 (travaux absolument nécessaires);
2. des travaux tels que décrits dans le préavis 68/2025, dont le coût total est évalué à 4.7 millions avec une marge d'incertitude de plus ou moins 15%.

Vision à long terme

Lors de la précédente législature, une pré-analyse de la structure du bâtiment a été réalisée confirmant que la rénovation est faisable et que les travaux garantiront la durabilité du bâtiment sur le long terme. L'agrandissement des locaux tient également compte de l'évolution des besoins liés au développement de la Commune de Romanel.

Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis no 68-2025 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

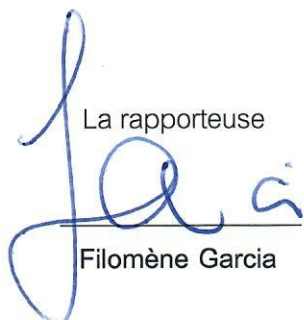
LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 68/2025 adopté en séance de Municipalité du 20 janvier 2025 ;
- oui le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N° 68/2025 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit d'étude de CHF 280 000,00 TTC pour l'extension du bâtiment de la voirie ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

La rapporteuse



Filomène Garcia



Nadia Pisani Ben Nsir



Morand A.

Ariane Morand



Philippe Noël



Simon Schülé,
Président